

Les amis de Saint Gildas et de la presqu'île de Rhuys

Compte-rendu de l'assemblée générale du jeudi 13 août 2020

Le jeudi 13 août 2020 à 18h00, grande salle Kercaradec à Saint-Gildas de Rhuys, s'est tenue l'assemblée générale 2020 de l'association « Les amis de Saint Gildas et de la presqu'île de Rhuys ». Tous les participants portaient un masque et un gel hydroalcoolique était à disposition. La distanciation physique était respectée dans l'implantation élargie des sièges.

Membres du bureau présents : Nicolas Bour président, Michel Vaquin trésorier, Bernard Dauban membre, Patrice Deteix secrétaire.

Participants enregistrés lors de l'accueil (Florence Bour, Agnès Deteix) : 34

La réunion s'est tenue en présence de Monsieur Frédéric Pinel, 2^{ème} Adjoint au Maire. Monsieur Layec, Maire de Saint Gildas de Rhuys, n'avait pu participer compte tenu d'engagements antérieurs.

L'ordre du jour comprenait :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Quitus 2019/2020
4. Echanges et questions des adhérents une délibération à propos de la gestion des déchets par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) sur la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys
5. Débat général, orientations 2020/2021
6. Présentation des actions « Environnement » par Monsieur Frédéric PINEL 2^{ème} Adjoint Mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys
7. Discussion générale

Nicolas Bour, président, a présenté le rapport moral pour l'exercice 2019-2020.

Août 2019 : Contribution à l'enquête publique SCOT et PDU GMVA du 19 août au 19 septembre (226 contributions dont 7 associations)

- Avis défavorable sur le SCOT car :
 - ✓ Absence de justification de la capacité d'accueil de la presqu'île de Rhuys
 - ✓ Augmentation de la constructibilité de 8 communes de GMVA (dont 4 de la presqu'île) par rapport à 2010-2015 – Modération pour St Gildas (-25%)
- Avis favorable avec réserves sur le PDU
 - ✓ Réponses détaillées de GMVA aux 21 propositions de l'association dans leur mémoire en réponse.
 - ✓ Prise en compte et intérêt de la Commission d'enquête sur les propositions du PDU, notamment sur la définition des indicateurs et l'analyse détaillée de la constructibilité par commune dans le cadre du SCOT.

Février 2020: Adoption du SCOT et PDU GMVA

Juillet 2020 : Réunion de bureau et rencontre avec Monsieur le Maire et échanges sur les points suivants :

- Conteneurs enterrés – Maintenance-Entretien
- Nouvelle déchetterie entre Saint-Gildas et Sarzeau
- Modification et révision du PLU (dont mise en conformité SCOT) en 2 temps

- Décalage calendrier aménagement foncier
- Marché circuits courts
- Aménagement place Mgr Ropert
- Travaux parking entrée bourg
- Commissions extramunicipales : aménagement urbain / Environnement/Culture : demande de candidatures d'ASGR
- Dossiers environnement/Urbanisme – Etude sur l'étier de Kerpont

Michel Vaquin, trésorier, a présenté les comptes 2019-2020 et le budget prévisionnel 2020-2021

A l'unanimité des membres présents quitus a été donné au président pour la gestion 2019-2020 de l'association et le bilan financier.

QUESTIONS DES ADHERENTS

Les questions des membres de l'association parvenues avant l'assemblée générale ou juste évoquées lors de cette assemblée ont donné lieu à une série d'échanges auxquels Monsieur Pinel a pris part en apportant des précisions sur les dossiers

1/ Gestion des conteneurs « tri sélectif » enterrés et adoption d'une délibération de l'assemblée générale.

Des membres de l'association se plaignent des odeurs émanant des conteneurs enterrés cela même sans les ouvrir. Ces conteneurs sont gérés (enlèvements des déchets et nettoyage/désinfection) par une entreprise choisie par GMVA. Une photo transmise à GMVA est prise lors de chaque intervention. Cela ne signifie pas que la prestation a été complète. Il est impossible pour la mairie de contrôler la bonne fréquence et la bonne réalisation de cette prestation. L'étude sur les sites des containers enterrés a débuté en 2011, ils sont actuellement au nombre de 15 et il est prévu d'en mettre en place un nombre total d'environ 25. Ils comprennent pour la plupart trois unités (verres ; cartons, boîtes métalliques et plastiques recyclables ; ordures ménagères déposées en sac hermétique). A certains endroits il y aurait plusieurs containers à ordures ménagères. De la discussion il ressort que l'enlèvement des déchets ainsi que les nettoyages et désinfections ne sont pas assez fréquents. Actuellement les containers enterrés à ordures ménagères sont vidés trois fois par semaine et les autres deux fois par semaine. Le nettoyage/désinfection a lieu deux fois par an. L'assemblée note également un manque de civisme de la part des usagers avec des ordures jetées pêle-mêle sans sac dans des containers.

En ce qui concerne les containers non enterrés il y a trois passages par semaine en haute saison et un par semaine hors cette période.

À la suite du débat sur le sujet, une délibération est proposée par le président Bour à l'assemblée :

« Vu les différentes réclamations portées depuis plusieurs mois par les membres de l'Association des Amis de Saint-Gildas de Rhuys sur les odeurs pestilentielles rémanentes de très nombreux conteneurs enterrés, que ce soit à l'ouverture des conteneurs pour y mettre les déchets correspondants ou dans le voisinage des conteneurs enterrés, que ce soit aussi bien pour les ordures ménagères, que pour les autres déchets collectifs, l'Association des Amis de Saint-Gildas et de la presqu'île de Rhuys considère que les problèmes de salubrité sont avérés sur la Commune de Saint-Gildas de Rhuys;

L'association des Amis de Saint-Gildas et de la presqu'île de Rhuys demande au Maire de la Commune de Saint-Gildas de Rhuys de saisir et mettre en demeure d'agir la Communauté d'agglomération « Golfe du Morbihan Vannes Agglo » (GMVA) pour faire respecter le code de la santé et les dispositions

du Code de l'Environnement dans sa responsabilité de traitement et d'entretien courant et régulier des conteneurs enterrés situés sur la Commune de Saint-Gildas de Rhuy ;

L'association demande en particulier que les opérations de nettoyage et de désinfection des conteneurs enterrés soient effectués de façon courante, régulière et adaptée en fonction des périodes de l'année et de la densité de population présente durant ces différentes périodes ;

L'association considère que la fréquence actuelle de nettoyage et désinfection 2 fois par an n'est pas courante et pas adaptée à la variabilité et densité des usages et demande un nettoyage/désinfection :

De l'ensemble des conteneurs gris au moins 12 fois par an et plus souvent si nécessaire du 1er juin au 1er octobre, période où la température extérieure amplifie les phénomènes de macération dans les conteneurs ;

De l'ensemble des conteneurs jaunes et verts au moins 8 fois par an et 1 fois par mois du 1er juin au 1er octobre, période où la température extérieure amplifie les phénomènes de macération dans les conteneurs ;

L'association rappelle que les pratiques courantes de nettoyage des conteneurs de co-propriété doivent respecter la législation imposant que l'entretien et le nettoyage du local et des bacs doivent être assurés de manière qu'aucune odeur ou émanation gênante ne puisse pénétrer à l'intérieur des logements, et que ces pratiques correspondent en général à un nettoyage 1 fois par semaine et s'étonne du décalage important avec les pratiques actuelles de GMVA ;

L'association mandate le bureau de l'Association pour transmettre cette décision au Maire de Saint-Gildas pour l'inscrire à l'agenda du prochain Conseil communautaire de GMVA, demander les modifications citées ci-dessus et de l'informer des décisions prises ;

L'association mandate le bureau pour demander au Maire de Saint-Gildas de Rhuy la modification de l'article 4.3 de l'arrêté de la Commune de Saint-Gildas de Rhuy en date du 7 mai 2019 en accord avec l'article 8 et à la suite des négociations à venir avec GMVA »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Il sera aussi proposé à la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuy de mettre en place une information sur le civisme nécessaire ainsi qu'une information précise sur son propre site des modalités de gestion de GMVA.

2/ Positionnement du chenal de navigation du Rohu par rapport à l'école de voile.

Plusieurs membres présents ont montré « l'absurdité » de l'organisation actuelle depuis le déplacement plus à gauche du chenal de navigation. Celui-ci n'est pas emprunté par les planches, dériveurs et bateaux à moteur, en particulier par ceux de l'école de voile qui, ainsi que ses embarcations, est plus éloignée du chenal. Une question est aussi posée sur la surface dont dispose l'école de voile. Il devient dangereux de se baigner au Rohu de ce fait. Il est décidé d'écrire au maire de Saint-Gildas-de-Rhuy pour signaler cette incohérence entre la position du chenal (non respecté) et le stationnement des bateaux sur la plage, et l'impact sur l'accès à la plage pour les résidents. Monsieur Blanchot responsable de l'école de voile sera rencontré.

3/ Il est signalé par des membres de l'association la dangerosité (en juillet et août) de la Route du Rohu avec une circulation vélos et voitures dans les deux sens sans piste cyclable. Le chemin le long de l'étier étant un chemin piéton. Plusieurs solutions sont débattues dont une mise à 20 km/heure de la route, un sens unique, un chemin piétonnier plus intégré dans l'étier (règlementation très

stricte pour cet espace naturel sensible) et le chemin actuel transformé en piste cyclable. Ce sujet sera débattu au sein d'une commission extramunicipale (mobilité). D'autres questions du même type ont été posées pour la route du Grand Mont et le chemin de Goh Vras.

4/ La question de la rue du Général de Gaulle et du marché du dimanche déplacé sur le parking entre centre de l'enfance et supermarché a été évoquée. La rue du Général de Gaulle va être entièrement refaite avec réaménagement des réseaux en sous-sol, suppression des trottoirs et mise à 20 km/heure pour les voitures. Il est indiqué que le label « marché de France » implique d'accepter tous les commerçants, or la mairie souhaite réduire le nombre de commerces non spécifiquement locaux. A la surprise des membres de l'association, le maintien du marché sur le parking actuel (qui donne pourtant satisfaction à beaucoup) ne semble pas certain...

5/ De nombreux membres de l'association souhaitent que la place Monseigneur Ropert soit moins minérale et plus arborée. Ils insistent sur ce haut lieu historique de Saint-Gildas-de-Rhuys.

6/ Urbanisme à saint-Gildas de Rhuys : Monsieur Pinel indique que le nombre de permis de construire accordés chaque année par la commune est d'environ 90/95. La municipalité ne souhaite pas une augmentation plus importante comme elle l'est dans des communes voisines.

7/ Aménagement foncier

Monsieur Pinel indique qu'il existe plus de cent hectares de parcelles « sans maître » sur la commune. La municipalité souhaite poursuivre sur ces parcelles (après réorganisation, regroupement) l'accueil d'une agriculture de proximité propice aux circuits courts (actuellement trois fermes sur la commune). La commission d'aménagement foncier va étudier cette question dans le cadre de l'aménagement des 4500 parcelles correspondantes (La commission ne regarde pas les zones U). Les questions relatives aux chemins ruraux et côtiers seront prises en compte. Les implantations de vergers ou de vigne pourront être envisagées. Monsieur Pinel indique qu'il y a dès maintenant 2 nouvelles entreprises implantées (poulets en plein air et maraichage), chacune sur 2,5 ha et qu'elles ont atteint l'équilibre financier.

La procédure reprendra à l'automne avec la nomination d'une nouvelle commission d'aménagement foncier à la suite des élections municipales et du décès de son président. L'Association qui souhaitait en faire partie est invitée par la Mairie à proposer des candidats.

8/ Modification et révision du PLU

Monsieur Pinel informe que la commune va lancer en 2 temps l'évolution du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Gildas de Rhuys:

- Modification du PLU sur les points simples et permettant une mise en œuvre rapide
- Révision du PLU pour mise en conformité avec le SCOT GMVA.

9/ Présentation des études lancées sur l'étier de Kerpont.

Monsieur Pinel rappelle l'histoire de cet étier avec l'installation d'une vanne il y a plusieurs décennies (qui ne fonctionne plus), des permis de construire accordés pour un lotissement avec nécessité d'enterrer une conduite d'eau d'un mètre de diamètre sous le lotissement. L'eau provient d'un étang de plusieurs hectares et d'un centre de traitement des eaux usées. L'étier où se mêlent selon les marées et leur coefficient l'eau douce et l'eau salée est un espace naturel sensible qui abrite de nombreuses espèces d'oiseaux dont certaines très rares. Un effort a été fait ces dernières années pour se débarrasser d'une plante envahissante bien moins présente cette année. L'étier est

menacé par l'arrivée d'algues avec pourrissement sur place. Un membre de l'association regrette l'absence d'eau l'été (aspect paysager).

La question de l'étier est complexe avec plusieurs logiques écologiques, paysagères, sécuritaires (lotissement). De très nombreuses administrations ont leur mot à dire sur le sujet. La mairie après appel d'offres a retenu un bureau d'études qui doit proposer des solutions. Le calendrier fixé sur plusieurs années avec des étapes intermédiaires sera transmis par la Mairie.

La commission extramunicipale environnement sera bien entendu consultée sur le sujet après les premières conclusions du bureau d'études.

10/ Questions diverses

Une adhérente pose la question de l'obligation de se raccorder au réseau d'égouts pour une nouvelle construction. Monsieur Pinel confirme cette obligation quand le réseau est à distance raisonnable. Seuls deux quartiers éloignés du réseau de la commune ont encore une gestion individuelle (fosses septiques) des eaux usées.

Un participant indique le stationnement dangereux bien que prévu des autobus lorsque des voyageurs doivent ouvrir les coffres à bagages situés à gauche du véhicule, s'exposant alors à être percutés par des automobiles.

Une adhérente est rassurée par Monsieur Pinel sur la gestion des eaux lors de l'aménagement du nouveau carrefour des « serres du golfe ». A ce sujet la commune tient à ses fossés et rus et les entretient.

11/ Orientations 2020-2021

En synthèse le Président propose de retenir les orientations suivantes pour la période à venir :

1. Participation aux différentes commissions extramunicipales sur la mobilité, l'aménagement urbain, l'environnement, la culture
2. Participation à la Commission d'aménagement foncier
3. Contribution à la mise à jour du PLU (notamment protection des chemins ruraux et côtiers et développement du réseau de circulations douces
4. Propreté du site de la commune et des plages
5. Suivi des projets d'urbanisme
6. Suivi de la mise en œuvre du SCOT et PDU de GMVA

Ces orientations sont adoptées à l'unanimité des membres présents

Sur toutes les questions évoquées, la commune va mettre en place à partir de l'automne des commissions extramunicipales et propose à l'association de participer aux travaux de commissions extramunicipales en proposant des représentants. Celles-ci sont les commissions urbaine, environnementale, mobilité, culture, sociale, associatives/festivités, espace public.

Il est fait appel aux membres pour indiquer **leur souhait de participation à ces commissions d'ici le 4 septembre 2020 par mail à amisdesaintgildas@gmail.com ou en contactant les membres du bureau.** Le bureau se réunira ensuite pour transmettre les propositions à la Mairie.

Il est aussi fait appel à des membres de l'association pour rejoindre le bureau.

L'assemblée générale s'est terminée à 20h30.